



VILLE DE GLAND

Communiqué de presse

Aide au logement : c'est parti !

A l'image de Lausanne, Montreux, Morges, Nyon, Vevey et Yverdon, la ville de Gland proposera, dès le 1er novembre de cette année, une aide individuelle au logement aux familles à revenus modestes.

Il n'aura ainsi fallu qu'une seule petite année entre le dépôt au Conseil communal de la motion « Pour une adoption rapide d'un règlement communal en matière d'aide individuelle au logement (AIL) » et l'acceptation par ce même conseil du projet déposé par les autorités municipales. En application du règlement cantonal, cette nouvelle offre de prestations sociales concerne exclusivement les familles avec enfants et au bénéfice d'une habitation en location. Il est évident que les familles monoparentales peuvent également en bénéficier.

Certaines conditions financières devront être remplies. Citons, par exemple, que la fortune totale de toutes les personnes habitant le logement ne saurait dépasser les 70'000 francs. Le total des revenus entre lui aussi évidemment en considération, la fourchette des salaires se situant entre 33'001.- et 77'588.- francs.

L'aide proposée est calculée sur le revenu net des ménages concernés (chiffre 650 de la décision de taxation), le prix du loyer, le nombre de pièces du logement et le nombre d'occupants. Elle peut être accordée pour une durée de 12 mois. Elle est reconductible.

Les personnes sont invitées à prendre contact avec l'Office communal du logement, la liste des documents à préparer leur sera fournie, de même, rendez-vous pourra être pris à cette occasion.

Un nouveau poste de travailleur social de proximité (TSP)

Force est de constater que la Ville de Gland est aujourd'hui confrontée à des problématiques spécifiques aux milieux urbains. Parmi elles, on peut citer la nécessité de l'encadrement des adolescents et des jeunes adultes. A cette fin, Espace Prévention La Côte a engagé un travailleur social de proximité à 60%, pour le compte de la Ville de Gland.

Poste à 30 % jusqu'à ce jour, la Municipalité a décidé au printemps de cette année, de porter ce pourcentage à 60%.

Le travail consistera à favoriser, en priorité, les liens entre les jeunes de 12 à 25 ans et le réseau social et communautaire. Il s'agira entre autres d'assurer des médiations, de fluidifier les relations et d'orienter les jeunes vers les structures de prise en charge existantes. Si ce point apparaît comme élément majeur de la démarche, il n'en demeure pas moins qu'une présence sur le terrain, dans les lieux de rassemblement des jeunes est impérative.

Pour les deux partenaires, cette immersion doit aussi permettre de faire remonter les informations pertinentes en vue d'anticiper les problématiques et phénomènes émergents afin d'intervenir en amont par le dialogue et la compréhension de chacun plutôt que par la répression en aval. C'est le volet « observatoire de la jeunesse ».

La personne responsable a pris ses fonctions le premier octobre dernier. Il s'agit de M. Matthieu Forest, diplômé d'Etat d'Educateur Spécialisé, au bénéfice d'un mémoire intitulé «L'intégration des mineurs étrangers isolés» à l'Université de Bourgogne de Dijon.

Déjà très expérimenté, malgré son jeune âge – il n'a que 28 ans - Matthieu Forest s'est fait une spécialité de l'accompagnement d'adolescents en difficulté sociale et familiale ainsi que de mineurs non-accompagnés. C'est dans ce domaine qu'il œuvre depuis la fin de ses études en 2008.

Contacts : AIL : Madame Isabelle Monney, Municipale : 076 422 34 87
TSP : Madame Christine Girod, Municipale : 079 318 51 21
M. François-Xavier Paccaud, délégué à la communication : 079 299 87 64